


**DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
COMMUNE DE MONTPENSIER**

Envoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Publié le 
ID : 063-216302406-20230407-DCM20230407_4-DE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 10
Présents : 8
Votants : 10

DELIBERATION N°DCM20230407_4

OBJET : SUBVENTION AU C.C.A.S. – EXERCICE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montpensier dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur David DESPAX, Maire.

Date de la convocation : 29 mars 2023

PRESENTS : M. David DESPAX, maire ; M. Saïd MOURTADA, premier adjoint ; Mme Amandine LOPEZ, deuxième adjointe ; M. Corentin AYGLON, troisième adjoint ; Mme Claudine HUGUET et Mme Bernadette FRANCES, conseillères municipales ; M. Jean-Luc TIXIER et M. Florian CHANET, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : M. Damien PETIT, conseiller municipal, qui a donné procuration à M. Saïd MOURTADA, premier adjoint ; Mme Sophie VANNEREAU, conseillère municipale, qui a donné procuration à M. David DESPAX, maire.

Madame Amandine LOPEZ a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Saïd MOURTADA, premier adjoint et vice-président du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Montpensier présente brièvement la situation budgétaire du C.C.A.S. Pour le budget 2023, il propose une subvention de 2.500,00 € du budget général de la Commune au bénéfice du budget du C.C.A.S.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
✧ décide de verser au C.C.A.S. de Montpensier une subvention communale d'un montant de 2.500,00 ;
✧ dit que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2023 ;

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le 17 avril 2023
SIGNE ELECTRONIQUEMENT PAR LE MAIRE
David DESPAX

